

# Conseil municipal de la Commune de Quézac

## Compte rendu de la séance du lundi 21 novembre 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Guillaume BELLATON, Lydie MAURIGE NÉE COUDERC, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA

Représentés : Gaspard PICANDET

Absents / excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Marie-Aude SAINT-PIERRE

### Ordre du jour :

Décision modificative commune

Décision modificative VVB

Nouvelle tarification VVB

Mise à jour des compétences de la communauté de commune Gorges du Tarn grands causses

Modification des statuts du SMEMQI suite à la création de la commune nouvelle

Création d'une fourrière animale départementale

Motion de soutien pour l'amélioration de la situation du personnel soignant de l'hôpital de Florac

Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### N°61 Vote de crédits supplémentaires - DM 2 Aménagement Fayet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, *vote* en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien terrains	-2000.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2312 - 9200	Agencements et aménagements de terrains	-8500.00	
2312 - 9226	Agencements et aménagements de terrains	1500.00	
2312 - 9228	Agencements et aménagements de terrains	1000.00	
2313 - 9232	Constructions	6000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### N°62 Vote de crédits supplémentaires - DM 3 VVB TS 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, *vote* en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous :

#### **Budget village vacances de Blajoux**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 60	Achats et variations de stocks	-2 800.00	
Chapitre 62	Autres services extérieurs	- 3 255.00	
Chapitre 63	Impôts, taxes, et versements assimilés	6055.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### N°63 Tarifs de vente pour le VVB

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, *accepte* de mettre à jour la tarification des prestations suivantes : Service location draps par semaine (15,00 € pour 4 personnes ; 20,00 € pour 6 personnes) ; Supplément service bar : la canette (boisson gazeuse, bière, jus de fruit...) : 2,00 € ; le kir : 1,50 € ; le sirop : 1 €.

### N°64 Participation frais transports scolaires 2015-2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, *approuve* le coût moyen d'un élève de primaire transporté par le département ; *accepte* la quote-part de la commune de 7 800 € pour 20 élèves.

### N°65 Mise à jour compétences communauté de communes Loi NOTRe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de modifier les compétences de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des grands causses, suite à la promulgation de la loi NOTRe se mettre en conformité avant le 1er janvier 2017.

### N°66 Modification des statuts du SMEMQI

Suite à la création de la commune nouvelle Gorges du Tarn Causses par arrêté préfectoral du 4 juillet 2016, il convient de modifier les statuts du SMEMQI. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *émet* un avis favorable à la modification des statuts du SMEMQI où le nom de Quézac est remplacé article 1, article 2, article 6 et article 11 par Gorges du Tarn Causses.

### N°67 Création d'une fourrière animale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, à propos de la création d'une fourrière animale départementale, *dit* que la participation de la commune de Quézac sera subordonnée au mode de calcul et au coût final demandé, qui avoisinera les 180 000 €, soit 2,57 € par habitant et 902,57 € pour la commune.

### N°68 Motion de soutien au personnel de l'hôpital de Florac

Les familles des résidents de la maison de retraite de Florac, et le personnel soignant demandent du soutien.

Les familles des résidents souhaitent attirer l'attention sur le manque de personnel qui conduit à une prise en charge des résidents difficile et compliquée. Dans le quotidien, cela se traduit par une grande fatigue des aides-soignants. Comment accompagner des personnes en soins palliatifs alors que la charge de travail augmente chaque année avec des résidents vieillissants ?

À l'heure actuelle, l'effectif se monte à 40 résidents dont 10 en fauteuil. Sur cet effectif, il faut assurer journalièrement 25 toilettes. En cas d'absence de l'infirmière, se rajoute la distribution des médicaments, le téléphone et l'accueil des familles. Tâches auxquelles s'ajoutent le petit-déjeuner, l'entretien du restaurant et de la salle de télévision.

La charge de travail trop lourde, ne permet pas de mener à bien le projet d'accompagnement spécialisé, et l'accompagnement des soins palliatifs. Le personnel est motivé, mais l'effectif et la surcharge de travail sont là !

Il convient au vu de cette situation, de demander à la direction de l'hôpital de tout mettre en œuvre pour augmenter les effectifs indispensables à une prise en charge correcte des résidents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *s'associe* à la demande des familles des résidents ; *Appuie* la demande du personnel pour une augmentation d'effectifs, seule à même de concilier prise en charge correcte des patients et exercice professionnel dans des conditions de travail normales.

### **Questions diverses :**

#### **\*Fayet**

L'entreprise qui a été sélectionnée pour effectuer le goudronnage connaît des problèmes de retard.

#### **\*Intercommunalité élargie**

La traduction budgétaire des compétences obligatoires ou qui le deviendront (GEMAPI, AEP) n'est pour le moment pas connue. Le dernier conseil communautaire aura lieu le jeudi 15 décembre 2017.

#### **\*Fibre optique**

Le département finance la FTTH (Fiber To The Home : fibre à la maison) sur le département, par phase. Sainte-Énimie sera en phase 1, et Ispagnac en phase 2. Le coût sera de 120 000 € pour la commune nouvelle.

#### **\*Arbre de Noël**

Il aura lieu cette année à Blajoux, le samedi 17 décembre.

#### **\*Marvejols-Mende**

L'association organisatrice du Marvejols-Mende souhaite graver une face de médaille distribuée aux participants à l'effigie du Pont de Quézac. Le coût pour la commune nouvelle sera de 800 €.

#### **\*Vœux 2017**

Les vœux auront lieu samedi 7 janvier 2017.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h30.